

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 19 Juin 2025

N°25-06-09

Date de la convocation
12 Juin 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le dix-neuf juin**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

M. Alain MONDON qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul MASSARDIER,
Mme Christine BONNEFOY qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Jean FERNANDES qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN,
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Pamela MARODON,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de Fonction Publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité, ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Monsieur le Maire indique que la création de l'emploi d'adjoint technique pour l'entretien des gymnases et la gestion de la cantine de Malmont (livraison des repas, service et

AR Prefecture

043-214302051-20250619-25_06_09-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

ménage de la salle) est justifiée par le départ à la retraite d'un agent. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique, catégorie C, de filière technique. La durée hebdomadaire du service est fixée à 30 heures.

Monsieur le Maire ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie C, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération pourra être comprise entre l'indice majoré 366 et l'indice majoré maximum 387.

Monsieur le Maire propose de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE CREER un poste d'adjoint technique pour occuper les missions suivantes : agent d'entretien des gymnases et gestion de la cantine de Malmont (livraison des repas, service et ménage de la salle), de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 366 et l'indice maximum 387, à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2025,

DE SUPPRIMER le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de l'agent parti en retraite,

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs,

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce recrutement et de fixer le régime indemnitaire.

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2025, chapitre 012, article 64111.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 19 juin 2025

Le Maire,
M. Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250619-25_06_09-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025